MINISTERE DU COMMERCE, DE LA CONSOMMATION ET DES APPROVISIONNEMENTS

REPUBLIQUE DU CONGO Unité Travail Progrès

CABINET

B.P. 2 965 -

のできただけできないのからできない。 からないないないないからのはないないないないない。

: (242) 81 58 29

Fax

: (242) 81 50 56

E-mail: minicomcongo@ yahoo.fr

REM 0 2 4 8/MCCA-CAB.02/2007



NOTE CIRCULAIRE

A L'ATTENTION DES IMPORTATEURS, GROSSISTES ET DETAILLANTS DU CIMENT

Conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 2007-152 du 12 février 2007 portant libéralisation de l'importation et du prix du ciment, les importateurs, grossistes et détaillants du ciment sont tenus de procéder obligatoirement à la notification des prix de vente du ciment à la direction générale de commerce et des approvisionnements pour vérification.

Un contrôle permanent des certificats de notification des prix de vente du ciment, délivré par la direction générale du commerce et des approvisionnements, est prescrit aux services habilités de la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes.

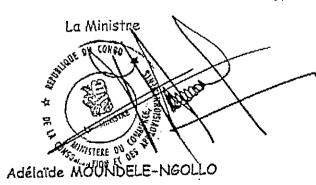
Tout contrevenant aux dispositions de la présente circulaire s'expose à des sanctions prévues par les textes réglementaires en vigueur.

La direction générale du commerce et des approvisionnements et la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application stricte des dispositions de la présente note circulaire.

AMPLIATIONS:

Présidence de la Rép1
Primature
SGG commencement and the second secon
Tous les Ministères37
DGCA
DGCCRF1
Toutes Direct, Départ12
Chambres de Commerce
UNICONGO 1
Syndicat des Ccts du Conga1
UNOC 2
Associat, des Cons2
COGEPACO2
Archives

Fait à Brazzaville, le 11 AVR 2007



MINISTERE DU COMMERCE, DE LA CONSOMMATION ET DES APPROVISIONNEMENTS

Unité Travail Progrès

CABINET

B.P. 2 965 -

で、人を放けるのでのではのなけるなどはなるとはなるないない。

大大なころがたていないないないと

人が発見ないできます。

AN WASHINGTON CONTRACTOR

中で、ちゅう事情を表現の関係は異様の

additional programme and the fall of the first

A Commence of the second secon

Tél.

: (242) 81 58 29

Fax

: (242) 81 50 56

E-mail: minicomcongo@ yahoo.fr

Réfine 0 8 8 1 /MCCA-CAB.02/2006

UNICENSO

ARRIVEE
LE 19 107 106

NOTE CIRCULAIRE

En application de la valeur de référence du ciment importé de la République Démocratique du Congo, ramenée à Vingt Mille (20.000) francs CFA la tonne et de l'augmentation du prix fournisseur (plus 2230 Frs la tonne), les nouveaux tarifs applicables à Brazzaville sont fixés ainsi qu'il suit :

- Prix de vente gros

115.000 frs la tonne.

soit 5.750 frs le sac :

- Prix de vente détail

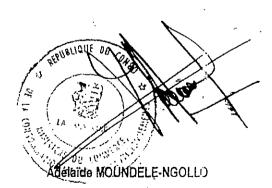
125.000 frs la tonne,

soit 6.250 frs/le sac?

J'attache du prix au respect strict des dispositions de la présente note circulaire.

Fait à Brazzaville, le 14 Juil 2006

La Ministre



AMPLIATIONS:

Présidence de la Rép	2
Primature	2
Tous les Ministères	, 33
Chambres de Commerce	4
UNOC	1
ARCHIVES	